

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La rentrée du Parlement

Quelques jours seulement nous séparent de la rentrée du Parlement, et déjà on commence à se préoccuper dans les milieux politiques de ce qui va se produire au Palais-Bourbon.

Assisterons-nous à cette crise ministérielle si impatiemment attendue par l'opposition, si désirée aussi par certains ambitieux qui, se croyant nés pour être ministres, trouvent mauvais que d'autres détiennent des portefeuilles qui leur conviendraient si bien ?

Sans être grand prophète, il n'est pas très difficile de répondre à cette question. Personne ne croit à l'imminence d'une chute ministérielle et ceux qui ne rêvent que de la mort de M. Combes, veulent bien lui prêter encore au moins trois bons mois d'existence. Ils confessent qu'il n'y aura pas de crise pendant cette session, et ils n'ont point tort : le gouvernement est assuré de retrouver sa majorité, et s'il se produit quelques défections, elles seront si peu nombreuses qu'à vrai dire, personne ne s'en apercevra.

Pourquoi, d'ailleurs, les républicains cesseraient-ils d'accorder leur confiance au Président du Conseil ? En quoi, a-t-il démerité ? N'a-t-il pas strictement tenu ses engagements ? Et puis, avant de faire naître une crise, il est bien naturel de se préoccuper des conséquences qu'elle peut avoir ? Or, pourquoi la majorité tenterait-elle de remplacer M. Combes ? Voudrait-elle renoncer à la politique d'entente loyale entre républicains, politique qui se trouve consacrée par le suffrage universel à chaque consultation nouvelle ? Qui donc, en droit, parmi les républicains, assume la responsabilité de substituer à l'union entre les divers partis démocratiques, la concentration réactionnaire et cléricale ?

Qui pourrait donner créance aux anciens partis, alors qu'aujourd'hui le pays, par ses votes dans les diverses élections, consolide ce gouvernement d'action républicaine qui poursuit l'amélioration du sort des travailleurs ?

M. Combes restera, parce que les intérêts politiques de la majorité n'ont aucune raison de se modifier.

On en aura la preuve lors de la discussion de l'interpellation sur la politique générale qui permettra de fusionner, en un large débat, les interpellations diverses qui ont surgi pendant les vacances. Le gouvernement est sûr de son ordre du jour de confiance et il est heureux qu'il en soit ainsi, car on pourra ensuite se mettre résolument à l'œuvre.

Pour l'instant, il n'est pas de besogne plus urgente que la discussion du budget. Il faut éviter les douzièmes provisoires ; le parlement et la commission du budget s'y emploieront. Après le vote de la loi de finances, la Chambre aura à cœur de faire aboutir la loi de deux ans votée par le Sénat. Il y a là de quoi s'employer utilement. Les pêcheurs en eau trouble préféreraient sans doute une crise ; le gâchis fait leurs affaires, mais en revanche, il ne fait pas celles du pays.

C. R.

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier. Ils ont fixé la rentrée des Chambres au 20 courant.

### LE PROGRAMME DE M. COMBES

Au cours de la séance, M. Combes a indiqué à ses collègues les grandes lignes du discours qu'il prononcera demain à Clermont-Ferrand.

Le président du conseil exposera dans ce discours l'œuvre qui, suivant lui, doit être réalisée par le Parlement au cours de la session prochaine.

En première ligne, il place le vote du budget. La loi des finances votée, la Chambre devra, sans retard, aborder l'étude de la loi déjà votée par le Sénat sur le service de deux ans. Elle aura ensuite à s'occuper des propositions relatives à l'abrogation de la loi Falloux et des mesures propres à assurer l'achèvement de la laïcisation de l'enseignement public.

Le président du conseil estime que c'est là l'œuvre immédiate à laquelle le Parlement aura à faire face.

Ces différentes questions étant résolues, d'autres problèmes devront solliciter l'attention des Chambres, notamment la réforme de l'impôt direct, la création de Caisses de retraites ouvrières et de l'Etat. M. Combes déclarera que pour ces dernières questions, il importe que les quatre groupes de la majorité se mettent d'accord avant que la Chambre n'en aborde la discussion, afin de préparer la solution. Le président du conseil invitera en conséquence les quatre groupes républicains à s'entendre entre eux.

## Le congrès radical et radical socialiste

Le congrès radical et radical socialiste s'est réuni jeudi à Marseille.

La première séance est présidée par M. Dubief.

M. Estier président de la Fédération de Marseille, prononce un discours très applaudi : M. Puech, député de Paris, donne connaissance du rapport des travaux du comité exécutif. Puis M. Dubief prononce un magnifique discours qui est vivement applaudi.

Le Congrès a adopté l'ordre du jour suivant :

Combes, président du conseil, Paris

Le congrès républicain radical et radical socialiste a tenu, dès sa première séance, à vous adresser ses félicitations et l'expression de sa confiance et de sa sympathie. Il a, dans ce but, adopté à l'unanimité les deux ordres du jour suivants :

« Le congrès du parti républicain radical et radical socialiste adresse à M. Combes, président du conseil, ses vives félicitations pour l'énergie avec laquelle il a conduit et assuré la défense républicaine et laïque et lui exprime son entière confiance en vue de réaliser, par l'union des républicains sincères, une politique définitive d'action et de réformes démocratiques et sociales. »

2<sup>e</sup> ordre du jour.

« Le congrès républicain radical et radical socialiste envoie au citoyen Combes, président du conseil, l'assurance de sa confiance. Le congrès espère dans son énergie pour faire aboutir l'application stricte de la loi sur les congrégations et pour préparer la séparation des Eglises et de l'Etat et

l'abrogation de la loi Falloux. Les congressistes, venus de tous les points de la France assurent au citoyen Combes que ces mesures, si longtemps réclamées par le pays, auront l'approbation de tous les républicains dignes de ce nom. — » Le président du congrès : Fernand Dubief.

En outre, le président adresse le télégramme suivant à M. Camille Pelletan, ministre de la marine :

« Le congrès du parti républicain radical et radical socialiste a tenu, dès sa première réunion, à vous faire parvenir l'expression de ses félicitations et de ses encouragements pour l'œuvre de réformes républicaines que vous accomplissez au gouvernement. Je suis heureux d'être son interprète. — » Le président du congrès, F. Dubief.

## Le Livre des Congrégations

M. Combes va mettre la dernière main à un document destiné à être distribué aux députés et aux sénateurs.

Ce document fera connaître les résultats complets de l'application de la loi de 1901 aux congrégations et indiquera par localité, puis pour l'ensemble du pays, le nombre des congrégations dissoutes, des établissements fermés, soit en vertu de la loi, soit par décret.

Enfin, il fournira des renseignements sur le nombre des établissements non fermés et sur les motifs qui en ont fait ajourner la fermeture.

Voici les chiffres généraux de ce travail.

Rappelons tout d'abord que le chiffre total des établissements dont la fermeture a été ordonnée par le cabinet actuel durant les onze mois de son existence s'élève à 10.000 en chiffres ronds, exactement, 9.998.

Le gouvernement a soumis à la Chambre les demandes d'autorisation de 54 congrégations d'hommes enseignantes, hospitalières ou contemplatives et de 81 congrégations de femmes exclusivement enseignantes.

Ces demandes ont été repoussées, et le rejet a eu pour conséquences la dispersion des congrégations et la fermeture de leurs établissements, qui étaient au nombre de 1.915 pour les hommes et de 516 pour les femmes.

En ce qui concerne les établissements non autorisés dépendant de congrégations autorisées, presque toutes de femmes, le président du Conseil n'avait à consulter ni le Parlement, ni le Conseil d'Etat pour ceux qu'il ne jugeait pas devoir autoriser.

Le nombre des établissements de ce genre s'élevait à 12.612, dont 9.934 enseignants 1.856 hospitaliers et 822 mixtes.

Sur les 9.934 enseignants, M. Combes a prononcé la fermeture de 7.567. Pour les 369 autres, il y a ajournement, soit parce que ces établissements constituent des écoles communales, qui devront être d'abord laïcisées, soit parce qu'ils existent à l'état d'écoles libres dans les communes où les écoles publiques sont insuffisantes.

Pour les 822 établissements mixtes, c'est-à-dire à la fois hospitaliers et enseignants, M. Combes a prescrit la fermeture de la partie vouée à l'enseignement.

Enfin, en ce qui concerne les 1.856 établissements hospitaliers, les dossiers sont à l'étude, mais il y aura probablement autorisation pour la plupart.

Les Chambres auront ainsi à leur disposition des statistiques précises au moment où

elles discuteront les nombreuses interpellations qui sont annoncées sur cette question des congrégations.

## INFORMATIONS

### M. Combes à Clermont-Ferrand

M. Combes, président du conseil est rentré à Paris vendredi matin à sept heures, venant de la Charente-Inférieure, pour assister au conseil des ministres tenu, à dix heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Combes est parti samedi pour Clermont-Ferrand, où il va assister à l'inauguration de la statue de Vercingétorix.

Dimanche soir le président du conseil prononcera un discours politique au grand banquet démocratique organisé dans les locaux du parc d'artillerie.

Dans ce discours, M. Combes indiquera ses vues sur le programme de la session parlementaire qui va s'ouvrir, sur les questions à mettre en discussion et sur la méthode de travail à suivre pour les faire aboutir.

D'après le nombre des adhésions actuellement reçues, il faut évaluer à plus de quatre mille le nombre des assistants au banquet populaire qui sera offert à M. Combes, au général André et à M. Mougeot.

Ce banquet aura lieu aux Gravanches, dans une immense salle qui mesure environ 10.000 mètres carrés, c'est-à-dire un hectare.

De nombreux maires de la région sont attendus à Clermont-Ferrand, désireux d'entendre les déclarations que doit faire à ce banquet le président du conseil et qui seront le complément des discours de Marseille et de Tréguier.

### Un monument à Spuller

On annonce comme prochaine, l'inauguration d'un monument à la mémoire d'Eugène Spuller, subventionné par le vote unanime du Conseil général de la Côte-d'Or.

Tout en granit, surmonté d'un buste en bronze, ce monument dû au ciseau de M. Paul Gasq, symbolise l'éducation de la démocratie dans l'amour du drapeau et le culte de la vérité ; il sera érigé devant l'hôtel-de-ville de Sombornon (Côte-d'Or), où Spuller rendit le dernier soupir.

### Les soldats mariés

On sait que M. Mirman député de la Marne, a écrit au ministre de la guerre, pour lui exposer le cas des soldats mariés ayant accompli soit une année, soit deux années de service, en lui demandant de les envoyer dans les garnisons les plus voisines de leur domicile.

Le général André a répondu au député de la Marne qu'il lui était impossible, en substance, de changer d'un seul coup de garnison les soldats entrant dans cette catégorie, par suite des emplois qu'ils pouvaient occuper dans leurs régiments actuels. Comme par le passé, les intéressés devront adresser leurs demandes de changement de régiment à leurs chefs de corps, qui examineront celles-ci avec la plus grande bienveillance.

En outre les chefs de corps enverront au ministre de la guerre, qui pourra ainsi juger en dernier ressort, toutes les demandes qui n'auront pas été accordées, avec les raisons motivant leur refus.

**PROCHAINEMENT**  
le « JOURNAL DU LOT »  
PARAITRA  
**SUR 6 COLONNES**  
et sera composé  
**EN CARACTÈRES NEUFS**

**CHRONIQUE LOCALE**

**Le futur commandant du 17<sup>e</sup> Corps**

On dit qu'il est question du général Passerieu, commandant le 10<sup>e</sup> corps, pour succéder au général Tisseyre, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, qui passe le 6 novembre prochain, dans le cadre de réserve.

**Instruction publique**

Par arrêté préfectoral en date du 7 octobre, ont été délégués, pendant l'année scolaire 1903-1904, aux écoles primaires supérieures ci-après désignées :

MM. Simon, adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Montcuq (sciences) ; Rouquié, adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Martel (ordre des lettres) ; Stivil, adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (ordre des lettres) ; Frayssé, ancien élève de l'école normale de Montauban et du collège Chaptal, adjoint, délégué à l'école primaire supérieure de Montcuq (ordre des lettres).

Mlles Landes, adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Montcuq (ordre des lettres) ; Daudy, adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (ordre des sciences) ; de Mazaubrun, adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (ordre des sciences) ; Mme Narabèze, adjointe, déléguée à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (ordre des lettres).

**CAHORS**

**L' « UNION » ET M. TALOU**

M. Ernest Talou, conseiller général de St-Géry, adresse à M. Marmiesse, rédacteur de l'Union, la lettre suivante :

Toulouse le 6 octobre 1903.

Cher Monsieur Marmiesse,

J'ai éprouvé quelque étonnement à lire, dans le dernier numéro de l'Union Républicaine, mon nom dans le corps d'un de vos articles dont le sujet principal m'est complètement étranger.

Je suis plus étonné encore que vous vous croyiez autorisé à déclarer que « M. Ernest Talou, titulaire d'une grosse perception à Toulouse, qu'il lui fait peine de quitter, se refuse à être candidat. »

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien rectifier votre affirmation dans le seul sens qui soit conforme à ma pensée :

J'ai d'abord soulevé de poursuivre ma carrière ; — c'est le devoir de chacun dans la société ; — de la poursuivre avec le désir très modeste et légitime — blâmé cependant, je le sais bien, chez l'adversaire, mais applaudi chez l'ami ; — de l'avancement que peut mériter à un fonctionnaire l'accomplissement loyal de ses fonctions.

Je n'ai jamais considéré les divers mandats politiques comme une « carrière », mais comme une charge et un honneur. Pour en être investi, j'estime qu'il ne suffit pas de les convoiter, de les briguer, cédant à des intrigues ou à l'ambition personnelle, mais qu'il convient d'abord d'avoir prouvé, par un passé personnel au cours duquel on a pu acquérir quelque expérience des affaires publiques et des hommes, qu'on est à la fois capable et digne de les remplir.

On n'a pas plus le droit d'imposer, de sa seule initiative ou « au nom du groupe » — bien connu — d'amis complaisants, sa candidature à un mandat quelconque, qu'on n'a le droit de la refuser à son parti quand il a clairement manifesté sa volonté.

Je sers mes idées républicaines — peu éloignées d'ailleurs des vôtres — comme maire de campagne, comme conseiller général, comme fonctionnaire et comme citoyen : dans le rang actuellement.

Il ne dépendra jamais de moi que les espérances, les volontés et les intérêts de la démocratie soient mal servis dans notre département.

Veillez agréer, etc.

ERNEST TALOU,  
Conseiller général du Lot,  
Percepteur du 3<sup>e</sup> arrond. de Toulouse.

**« L'Action »  
et le « Journal du Lot »**

Notre Directeur a adressé hier au Directeur de l'Action la lettre suivante :

Cahors, 9 octobre 1903.

Mon cher Confrère,

Je viens de lire, dans votre numéro du 8 courant, la copieuse tartine que vous consacrez à M. de Monzie, au Cercle de la Jeunesse laïque de Cahors... et au Journal du Lot.

Permettez-moi, avant que la polémique ne prenne une allure par trop vive, de faire appel à vos sentiments confraternels pour vous prévenir que vous faites fausse route.

**ON VOUS TROMPE.**

Et de la lecture de l'article, il paraît aisé de conclure :

M. Pagès-Lechesne vous trompe, aidé certainement par des correspondants honteux, ne jouissant d'aucune estime auprès des groupements politiques radicaux et socialistes de notre ville.

Je vais l'établir rapidement par quelques faits indéniables et j'en appellerai ensuite, pour une rectification, à la loyauté du confrère éclairé.

Je n'insiste pas sur le rôle que vous me prêtez, vous ne me diminuez en rien : personne ici, même parmi mes adversaires, ne mettra en doute mon indépendance. Si quelqu'un devait pâtir de votre affirmation, ce serait donc uniquement celui qui l'alançait.

Mais je déplore — avec la presque totalité du parti républicain de Cahors, — de vous voir avancer des faits matériellement faux en ce qui concerne la fondation du Cercle de la Jeunesse laïque et les incidents qui s'y sont déroulés.

Le Cercle n'a pas été fondé pour De Monzie, il a été fondé bien avant qu'on parlât de lui. — Aussi bien, c'est, jusqu'ici, vous seul qui posez sa candidature à la députation !!!!!

M. Pagès-Lechesne n'est pas « président d'honneur du Cercle » mais simple membre souscripteur. Les deux présidents d'honneur sont : 1<sup>o</sup> M. Costes, maire de Cahors, sénateur radical du Lot (qui ne se serait jamais prêté à l'indigne comédie que vous narrez et qui n'existe que dans l'imagination de M. Pagès-Lechesne) ; 2<sup>o</sup> M. de Monzie, choisi évidemment, par cette jeunesse, en raison de son attitude politique à Paris.

Il est faux de dire que les membres du Cercle aient, lors de la visite de Pelletan, invité Pagès-Lechesne à parler. M. Pagès-Lechesne désireux de jouer un rôle politique, malgré la majorité des républicains du Lot, — qui ne le prendront jamais au sérieux, — avait amené, de son canton, quelques partisans dévoués, qui pénétrèrent au Cercle, envahi par la foule. Ces partisans acclamèrent Pagès qui prit la parole d'une façon inconvenante, après le Ministre, et sans qu'aucun membre autorisé du Cercle l'y eût invité.

Aussi bien, je ne crois pas être démenti si j'affirme que ce Cercle ne renferme que des partisans actifs et dévoués de l'Action et de la Raison qui ont été péniblement surpris des attaques injustifiées dont ils sont l'objet.

Et puis un fait suffira pour vous édifier sur la valeur morale de M. Pagès-Lechesne. Alors qu'il était candidat au Conseil général dans le canton de Luzech, contre un de nos amis, radical, M. Edmond Pagès, il signa avec M. Mourguès, maire réactionnaire d'Albas, un pacte — qui existe toujours... chez M. Mourguès. — Dans ce pacte, M. Pagès-Lechesne s'engageait à ne pas combattre, dans la commune, la liste cléricalle aux élections municipales suivantes, ... si la réaction votait pour lui.

La réaction vota pour lui et Lechesne battit, avec le concours de cette réaction, le candidat républicain Edmond Pagès.

Lechesne élu s'empressa de déchirer le pacte et déclara en réunion publique, à Cahors, où on lui mit le papier sous les yeux, qu'il ne tiendrait pas sa promesse.

Etait-ce honnête ?

Le fait est là, indéniable.

Suffit-il à vous édifier ?

Quant à M. Robert, que vous défendez avec une énergie digne d'un meilleur sort, il m'est pénible de parler de lui, mais puisque vous le mettez en cause, il faut pourtant que vous soyez fixé sur le rôle odieux que l'on vous fait jouer.

Or donc, M. Robert faisait, à tout propos, étalage de ses sentiments radicaux, socialistes même, mais le malheur est que tous ses actes démentaient ses paroles. Les faveurs : rubans, promotions allaient toujours à ceux de ses subordonnés qui sont catalogués comme méli-nistes ou même réactionnaires et qui agissent comme tels.

On n'a aucun souvenir d'avoir vu, ici, un Provisoire s'incliner avec autant de... respect devant Monsieur le jour de la première communion des élèves. Non seulement il témoigna de son... respect, mais encore les élèves refusant de faire à l'évêque le compliment traditionnel, M. Robert chargea obligatoirement, de cette corvée, un élève de philosophie qui, sollicitant une bourse pour Paris, ne pouvait décemment mécontenter son chef à ce moment précis. Je ne serai pas démenti, je vous l'assure.

N'est-ce pas encore M. Robert qui employait

une somme importante à la réfection de la porte de la chapelle du Lycée?... Et que d'autres faits je pourrais encore citer !...

En réalité vous le voyez, M. Robert voulait... contenter tout le monde : les avancés par des... promesses ; les autres par des actes ; finalement, il mécontenta tout le monde, parce que tout le monde l'avait jugé. Et voilà pourquoi il partit de Cahors sans que personne se souciât de protester le moins du monde contre son déplacement.

Je n'appelle pas protestation, en effet, le petit filet de la Dépêche : La Dépêche, à Cahors, encense d'autant plus les fonctionnaires qui partent, ou les « défunts », qu'ils sont ou ont été plus réactionnaires. Elle reste au contraire très muette lorsqu'il s'agit de vrais républicains. — Je parle de la Dépêche, à Cahors, bien entendu.

Pas davantage je n'appelle protestation une lettre interminable et dithyrambique à l'excès qui a été insérée dans un journal de la localité et signée d'un groupe de Pères de famille.

Huit jours avant l'insertion, j'avais reçu la même épître portant la même signature, alors que l'auteur est un « potache » ; j'ai encore le manuscrit entre les mains.

Voilà donc les hommes que vous défendez. Que voulez-vous que les Républicains pensent de votre journal lorsqu'ils constatent que sans renseignements suffisants vous partez en guerre précisément contre ceux qui font, pour vous et pour les idées que vous défendez, une propagande constante et acharnée.

Vous ne pouvez assurément que diminuer votre influence dans notre région.

Ceci dit, croyez que votre attaque me laisse très froid. Mieux que personne, M. Pagès-Lechesne sait que je ne suis pas à vendre et que jamais je ne trahirai la cause républicaine.

L'appréciation de mes concitoyens me suffit, celle des gens qui ne me connaissent pas m'indiffère....

Serez-vous convaincu que votre rédacteur a fait un « pas de clerc » ?

Je voudrais l'espérer.

Quoi qu'il en soit je vous demande simplement, maintenant que vous avez entendu les deux sons de cloche, de vous renseigner auprès de gens sérieux, indépendants, et bien placés pour apprécier sans parti pris la situation.

Je me borne donc, pour aujourd'hui, à faire appel à votre loyauté, convaincu que cet appel ne sera pas vain et que vous m'accorderez, pour cette lettre, l'insertion à laquelle j'ai droit.

Croyez, mon cher confrère à l'assurance de mes confraternels sentiments.

A. COUESLANT.

Directeur-gérant du Journal du Lot.

**BÊTES & BASILES**

On vient de lire l'énergique lettre que notre Directeur adresse à M. Charbonnel, directeur de l'Action, au sujet de l'article paru vendredi matin dans ce journal.

Les faits ainsi exposés sont clairs ; nous défions qu'on y contredise, et dans tous les cas ce sera avec plaisir qu'enfin, nous verrons en face le ou les auteurs des lâches manœuvres longuement et bassement ourdies par des anonymes.

D'autre part, les réflexions suivantes s'imposent relativement à l'incident soulevé contre la Jeunesse laïque et contre le Journal du Lot.

**Un grand événement**

Jeudi soir, un grand événement devait se produire : autour des kiosques de journaux, circulaient, m'a-t-on affirmé, des individus aux allures louches, — casseroles comme souvent je les ai dénommées ici-même et ailleurs — attendant l'arrivée des journaux de Paris, notamment de l'Action.

Un événement considérable devait se produire : le Journal du Lot allait être exécuté par un confrère parisien, d'après des renseignements fournis par les agents de l'officine qui réunit les plus belles et les plus étamées casseroles.

L'Action parut. En un clin d'œil, les exemplaires en furent emportés.

**Pourquoi ?**

Pourquoi ? Ah c'est que des mois entiers de rancœur, de haine sourde allaient éclater : quelques lignes dans un journal parisien allaient venger de la lutte franche, désintéressée que le Journal du Lot mène pour l'idée républicaine, des individus sans vergogne, prêts à toutes les compromissions.

Pourquoi ? Parce qu'un journal parisien allait dire que le Journal du Lot était une succursale sans doute, du confessionnal (?), dans tous les cas parce qu'il était l'adversaire de tout ce qui est malpropre, de tout ce qui est vil.

Et les exemplaires de l'Action furent emportés... Par qui ? Par ceux-là mêmes qui avaient envoyé, en dénaturant les faits, une critique qu'ils pensaient violente, décisive contre ce Journal du Lot, qui n'a pas voulu se mettre à la remorque d'individualités aussi vagues que stupides, aussi malpropres que méprisées du public cadurcien.

Et ce n'est pas peu dire.

**Que fait-on dire à l'Action ?**

Les renseignements que l'on fait publier par l'Action intéressent entièrement le Cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors

qui a l'honneur d'avoir comme président le distingué chef de cabinet du Ministre de l'Instruction publique, M. de Monzie, et ces renseignements ont tous trait à la réception du vaillant ministre de la marine, le 20 septembre, dans les salons dudit Cercle.

Ces renseignements sont faux, archi-faux. Je n'essaierai pas de nouveau — pour l'instant au moins — de revenir sur des faits que les membres du Cercle ont déclaré être regrettables : dans ces colonnes même, j'ai dit ma façon de penser sur ces incidents, et contrairement aux « vilaines mouches » qui bourdonnent encore en ce jour, j'ai apposé au bas de mes articles, ma signature, montrant par là que chacun qui est propre doit avoir ce courage de prendre la responsabilité de ses paroles, de ses écrits, de ses actes.

Mais c'est une façon inconnue de nos insulteurs ordinaires, car ceux-là ont double face et montrent toujours double face.

Dans leurs officines, ils ne voient le jour que par des judas, de façon à n'éclairer que très faiblement leurs momeries de messes noires politico-orgiaques.

Pour aujourd'hui je le répète, je ne reviendrai pas sur les faits dénaturés publiés par l'Action, mais je proteste contre le rôle que l'on dit être celui du Journal du Lot, et contre les écrits que l'on voudrait mettre sur le compte de son rédacteur.

**Bêtes et Basiles**

Cette façon de dénaturer les faits est voulue ; Car il fallait masquer le but que poursuivaient les auteurs de l'article ; pour ce faire, des noms de personnalités connues ou inconnues étaient nécessaires ; au premier abord, cela tromperait les mieux prévenus, et puis cela permettrait de donner un fond d'authenticité à l'article, afin que l'Action l'insérât sans prendre de renseignements.

Et tous les cloportes de la politique, à cette heure, se frottent les mains de voir combien leur méchant tour a réussi.

Oh pas longtemps : avant peu ils seront démasqués.

Les Basiles sont trop dangereux pour que nous leur permettions de rester dans l'ombre ; et comme j'ai eu le plaisir de le faire souvent dans ces colonnes, que les citoyens soient tranquilles, l'heure de les démasquer viendra bientôt.

**Des accusations**

On a dit, on dit en ville que les auteurs de l'article paru dans l'Action sont les amis, les partisans de M. Pagès-Lechesne ; l'on dit que M. Pagès-Lechesne n'est pas étranger à l'inspiration de cet article que le citoyen Marmiesse aurait envoyé à Paris.

Nous ne savons la part qu'a pu prendre dans la rédaction de cet article, M. Pagès-Lechesne ; mais j'affirme que le citoyen Marmiesse m'a déclaré y être tout-à-fait étranger.

Non, dans certains passages les auteurs de l'article ont trop montré le bout de l'oreille.

Ils ont trop fait ressortir certaines personnalités qui ne leur sont chères à aucun titre, au titre politique et surtout au titre privé, car ces personnalités là n'ont jamais daigné considérer comme propres ceux qui ont manigancé et manigancent tous les jours des affaires douteuses même contre de soi-disant amis.

Les auteurs de l'article sont tous ceux qui, exclus de milieux politiques, ne se sont jusqu'à ce jour vengés que lâchement, par des calomnies.

Mais qu'ils signent donc une fois, si tant est qu'ils ne craignent pas que le public ne hausse les épaules en voyant leurs signatures au bas d'articles qu'ils sont incapables de rédiger comme on le sait.

Bêtes et Basiles !

Voilà nos adversaires : le public les a déjà jugés.

**Conclusion**

Les faits publiés par l'Action méritent cependant des réponses ; ces réponses se feront.

Point par point, nous relèverons — tout au moins en ce qui nous intéresse au Journal du Lot, — les sottises, les méchancetés, et les faussetés que des casseroles ont osé faire insérer dans un journal républicain et anticlérical.

Et quand ce travail sera terminé, nous en entreprendrons un autre — celui-là d'épuration, de salubrité.

Louis BONNET.

**ENCORE UNE PROTESTATION**

M. Destreil nous communique, avec prière d'insérer, la lettre suivante qu'il adresse à l'Action :

Cahors, le 10 octobre 1903.

Monsieur le Directeur,

L'article concernant le Cercle de la Jeunesse laïque de Cahors, paru dans votre numéro d'hier, nous a douloureusement surpris, mes camarades et moi : nous étions loin de supposer, en effet, qu'après les ignobles calomnies dont nous avons été victimes de la part des journaux cléricals de la localité, nous serions attaqués avec la plus grande méchanceté et la plus navrante mauvaise foi par le journal que, jusqu'ici, nous avons propagé avec ardeur.

En ma qualité de secrétaire général du Cercle, il est de mon devoir de relever les mensonges contenus dans cet article et de vous raconter les faits tels qu'ils sont.

Je suis le seul typographe de l'imprimerie du

Journal du Lot faisant partie du Cercle. et ce n'est pas moi qui l'ai fondé. J'affirme que les véritables fondateurs de notre groupe sont des amis de M. Pagès-Lechesne, entre autres M. D., propriétaire à Albas. Leur but était, j'en suis convaincu, de créer une association qui, aux élections législatives, soutiendrait énergiquement la candidature du jeune conseiller général de Luzech. Grande fut leur déception lorsqu'ils apprirent que les membres du nouveau Cercle, à la presque unanimité, m'avaient chargé de remplir les fonctions de secrétaire général, que je n'avais acceptées qu'après de pressantes sollicitations. On connaissait, en effet, mon opinion sur M. Pagès-Lechesne. Dans une réunion publique qui eut lieu pendant la période électorale de 1902, je lui avais reproché d'avoir signé son fameux pacte avec les réactionnaires d'Albas. Mais ne nous occupons plus de ce personnage : revenons à notre Cercle.

Dès notre première réunion (24 mai), nous adressâmes des félicitations à l'Action et à la Raison. Cela nous valut, de la part du journal de l'évêché, les lignes suivantes :

« Nous n'aurons pas l'indiscrétion de demander les noms de ces quatre-vingt-quatorze sujets, mais il nous semble que leur adresse à l'Action — le journal de Charbonnel et de Téry — les classe du premier coup. »

Le pieux organe terminait en insinuant que notre place était au Dépôt !...

Toute la presse réactionnaire nous a attaqués et nous attaque encore avec toute la méchanceté dont elle est capable, preuve que nous faisons œuvre républicaine et laïque. Nos réunions sont consacrées à des lectures et à des causeries. Les sujets en sont choisis dans la Raison, l'Action et dans les brochures républicaines et socialistes que nous achetons avec le produit de nos modestes cotisations. Nous avons eu plusieurs fois l'intention d'organiser des conférences ; j'ai même écrit dans ce but au citoyen Charbonnel ; mais, jusqu'ici, il nous a été impossible de recevoir une réponse favorable de la part des orateurs laïques.

Ainsi, comme vous le voyez, notre œuvre ne s'est pas bornée à « encenser des hommes politiques ». Comme nous l'avons déclaré dernièrement, le cercle ne veut pas être au service des hommes, mais des idées ; nous ne servons de piédestal à aucun ambitieux. Notre seul but consiste, ainsi que l'indiquent nos statuts, « à grouper tous les jeunes gens d'esprit laïque afin de propager les idées vraiment républicaines et laïques. »

Arrivons à la réception de Pelletan :

Disons d'abord que la commission des fêtes, composée de jeunes arrivistes et de prétendus socialistes qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes, avait tout fait pour empêcher le ministre de venir nous rendre visite. Si elle n'a pas réussi, c'est grâce à nous, qui avons pris une large part à la manifestation en faveur de Pelletan, et à notre ami Bourrat, député des Pyrénées-Orientales. Ce dernier pourrait, au besoin, vous donner des renseignements sur notre compte.

Votre correspondant prétend que j'ai fait, devant le ministre, un discours nationaliste. Voici, à quelques mots près, ce que j'ai dit :

Monsieur le Ministre,

Au nom du Cercle de la Jeunesse laïque et du groupe d'études sociales Travail, je viens vous remercier de nous avoir fait l'honneur de votre visite. Nous sommes heureux de saluer en vous l'un des meilleurs membres de ce Gouvernement qui lutte avec énergie contre toutes les réactions et prépare, en combattant l'esprit clérical, l'avènement prochain d'une ère de vérité, de justice et de solidarité....

Vous avez pu, du reste, constater notre enthousiasme lorsque ce matin, nous vous saluâmes de nos acclamations. Si nous manifestions ainsi, c'est que nous savions qu'en acclamant votre nom nous rendions hommage à un de ces rares hommes qui savent mettre leurs actes d'accord avec les principes qu'ils affichent....

C'est au refrain de l'Internationale que nous vous avons accueilli. Certes des critiques acerbes ne manqueraient pas de nous être adressées. On nous reprocherait, en outre, de vouloir substituer le chant révolutionnaire de Pottier à celui non moins révolutionnaire de Rouget de Lisle. Nous n'oublions pas, citoyen, que c'est au refrain de la Marseillaise que le peuple français terrassait le despotisme et que les armées françaises luttaient avec enthousiasme et avec succès contre les armées européennes coalisées contre la Révolution française.

Mais des idées nouvelles sont nées : des idées de justice et de solidarité.... Pour les faire triompher, nous croyons qu'il est indispensable de s'unir, de se grouper. C'est pour cela que nous ne cessons de répéter :

C'est la lutte finale  
Groupons-nous, et demain  
L'Internationale  
Sera le genre humain.

«..... Les travailleurs de tous les pays doivent s'unir afin de secouer le joug de la misère et de l'esclavage.....»

« Mais j'oubliais, citoyens, que le Ministre n'a que quelques minutes à passer parmi nous. Je termine donc en buvant au ministère Combes, à M. Pelletan, à la République sociale ! »

Avant de m'asseoir, j'ai remercié l'entourage du ministre, composé des députés et sénateurs du département et de la région, de M. le Préfet, etc. — d'être venus au Cercle ; et j'ai remercié par politesse et non par flagornerie, ainsi que me l'a reproché l'imprimeur de M. Pagès-Lechesne, dans la feuille qu'il fait paraître hebdomadairement. Mes adversaires, insinuent que je recherche des faveurs. Cela est faux. Je n'ai jamais sollicité la moindre faveur de personne. J'ai toujours fait preuve de la plus grande indépendance : mes camarades du syndicat typographique — œuvre que j'ai contribué à fonder — sont prêts à en témoigner. On me blâme de rechercher une situation meilleure que celle que j'ai. Mais n'ai-je pas le

droit, comme tout le monde, d'améliorer mon sort ?

Je voudrais atteindre ce but en travaillant. Les personnes qui me connaissent savent bien que je consacre mes loisirs à étudier. Et si, dernièrement, j'ai obtenu mon brevet élémentaire, je le dois uniquement à mon travail.

J'en reviens à ce que j'ai dit au Cercle : **Mon langage, vous le reconnaîtrez avec vos lecteurs, n'a pas été celui d'un nationaliste.**

M. Pagès-Lechesne, qui n'est pas président d'honneur mais seulement membre honoraire, n'eut donc pas l'occasion de dire, comme l'affirme votre correspondant, que j'avais trop parlé de guerres et de généraux. Il se contenta de débiter le discours qu'il n'avait pu réciter ni au banquet municipal, ni au vin d'honneur de l'hôtel-de-ville, malgré le désir qu'il en avait manifesté.

Vous avez été grossièrement induit en erreur.

Dans l'intérêt de votre journal et dans celui des idées que nous défendons tous, vous vous méfiez à l'avenir de ces individus rancuniers, haineux, qui ne reculent devant aucun moyen — aussi ignoble soit-il — pour assouvir leur vengeance.

Je vous demande l'insertion de ma lettre. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.

STANISLAS DESTREIL.

Secrétaire général du Cercle de la Jeunesse laïque, Fondateur du Syndicat typographique.

Au Lycée

Notre nouveau proviseur, M. Gazel, a pris possession de ses fonctions et nous savons qu'il a déjà conquis les sympathies de son personnel par son aménité et sa tranquille autorité.

M. Gazel, qui est un ferme républicain et qui est lié d'amitié politique avec M. Doumergue, ministre des colonies, ne doit son avancement qu'à ses hautes capacités professionnelles.

A Lens-le-Saulnier il ne laisse que des regrets : à Cahors il n'aura pas de peine à faire oublier son prédécesseur. En se renfermant dans ses devoirs de chef d'établissement, il ne manquera pas d'exercer sur la direction de notre lycée une heureuse influence laïque.

L'éducation laïque !!!

Dans notre numéro du 3 octobre, relatant un acte de fanatisme clérical commis par une institutrice, ancienne élève d'école normale, nous commentions une observation très juste de la Dépêche qui signalait certaines écoles normales comme étant « des foyers de réaction cléricale. »

Nous approuvons notre confrère, et nous ajoutons que l'école normale de Cahors pourrait être classée parmi ces « foyers de réaction. »

Nous recevons à ce sujet une lettre d'une ancienne élève de l'école normale de Cahors qui tout en confirmant nos dires, nous donne certains renseignements... très suggestifs sur la façon dont les élèves de cette école sont préparées à leur rôle de futures institutrices laïques.

Les cordicoles eux-mêmes ne voudraient pas d'autre éducation pour leurs filleuls.

Excellente raison pour que les républicains s'indignent et ouvrent l'œil...

Pour nous, nous n'y manquerons pas : A bientôt.

L. B.

La nouvelle pièce de nickel

Les nouvelles pièces de nickel sont mises en circulation dès ce jour à Cahors par la banque et dans les diverses caisses publiques.

Dès la première heure nous avons pu nous la procurer grâce à l'amabilité de M. le directeur de la Banque qui nous en a fait tenir un certain nombre qui ont été aussitôt distribuées.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 Septembre au 3 Octobre 1903

Naissances

Valet, Marie-Louise, rue du Lycée, 26.  
Gaillac, Maurice-Pierre-Emile, rue de la Chanterrie.

Publications de Mariage

Louis, Pouzet, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne et Marie, Tardieu, mécanicienne.  
Soubier, Pierre, garçon d'hôtel et Ton, Marie, couturière.  
Tulet, Pierre, cultivateur et Massip, Marie, s. p.

Mariages

Soulié, Jean, cultivateur et Florac, Marie, fille de service.

Décès

Ressignier, Julie, s. p. Vve Bergon, 74 ans, rue Barry.  
Grouillé, Georges, cultivateur, 54 ans, place Rousseau.  
Verjon, Andrée-Albertine, 5 mois, rue de la Brasserie.

MERCI !!!

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, de source sûre, qu'on imprime, à cette heure, 2.000 exemplaires de l'article de « l'Action »

Ces 2,000 exemplaires seront distribués ce soir, en ville, gratuitement.

Le but : On espère déconsidérer le « Journal du Lot ».

Voilà, n'est-ce pas, qui prouve en faveur de l'intelligence de la BANDE que nous exécutions plus haut et QUI PAIE L'IMPRESSION ET LA DISTRIBUTION DE CE FACTUM IDIOT.

Nos concitoyens feront bonne justice de cette petite infamie.

Nos LOYAUX adversaires veulent la lutte; soit, nous l'acceptons et nous les remercions de se dévoiler aussi... sottement.

.....A moins, qu'effrayés de ce qui précède, on n'ose pas, MAINTENANT, procéder à la distribution!...

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Voici le contrat accepté par la ville pour l'éclairage électrique.

Nous insérons ce contrat *in extenso* en raison de l'intérêt qu'offre la question pour les habitants de la commune :

Au dernier moment nous constatons que l'abondance excessive des matières ne nous permet pas de donner ce contrat en entier. — Nous publierons la fin dans notre prochain numéro.

Entre les soussignés, M. Deltit Michel, maire de la commune de Puy-l'Evêque, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors, département du Lot, agissant au nom de la dite commune, et en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 26 juillet 1903, approuvée par M. le Préfet du Lot, le 30 du même mois,

D'une part ; Et M. Pignères Jean, minotier, demeurant au Moulin du Lot, commune de Puy-l'Evêque, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. — La commune de Puy-l'Evêque concède à M. Pignères le droit d'établir aériennement ou souterrainement, sur ou sous toutes les voies publiques de la commune, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes des canalisations destinées à distribuer l'énergie électrique suivant les clauses et conditions ci-après :

M. Pignères aura le droit d'installer ses canalisations et accessoires de canalisations, le long et au-dessus des maisons, d'établir sur celles-ci les cloches d'arrêts ou supports, même si les propriétaires ne sont pas abonnés à la fourniture de la lumière électrique, mais seulement dans les conditions déterminées par les lois et règlements en vigueur et en restant toujours responsable des dommages causés aux tiers et à leurs immeubles. Ils auront le droit, pendant toute la durée de la concession, d'exécuter ou de faire exécuter, dans les mêmes conditions de garanties légales, sur les voies ou places publiques appartenant à la commune, toutes les fouilles que nécessitera l'installation des canalisations de la lumière électrique, sous la réserve de ne pas interrompre d'une façon absolue la circulation publique et de remettre en l'état primitif les parties des voies ou places publiques endommagées.

Article 2. — La concession est accordée pour une durée de vingt-cinq années consécutives, à dater du jour de la mise en fonctionnement de l'éclairage public.

Article 3. — La commune de Puy-l'Evêque s'interdit d'accorder des concessions analogues, pendant la durée de celle-ci, à l'exclusion des cas prévus à l'article 25.

Article 4. — Les installations seront faites conformément aux règlements stipulés par l'instruction technique pour l'établissement des conducteurs d'énergie électrique publiés en décembre 1901, en application de la loi du 25 juin 1895.

Article 5. — Le concessionnaire devra se conformer aux lois et règlements qui pourraient être ultérieurement promulgués, sans indemnités, ni dommages-intérêts, en aucun cas, de la part de la commune.

Article 6. — La municipalité considère comme travaux d'utilité publique tous ceux relatifs à l'installation et à l'entretien du matériel électrique. Elle s'engage à prendre aux frais du concessionnaire, toutes mesures administratives à cet effet ; elle s'engage en outre à remplir auprès de l'administration de la grande voirie, les formalités nécessaires pour faire accorder au concessionnaire l'autorisation d'installer ses supports de canalisation ; celui-ci reste engagé vis-à-vis des tiers, pour les dégâts occasionnés par l'installation de ces supports.

La municipalité emploiera son influence à faciliter l'entente entre le concessionnaire et les propriétaires, en un mot, elle servira d'intermédiaire lorsque cela sera nécessaire pour les demandes d'autorisation ; toutefois au concessionnaire incombera de fournir les plans ou dossiers, qu'aurait en l'occurrence à exiger l'Administration.

La commune n'engage dans aucun cas, aucune garantie, ni aucune responsabilité vis-à-vis des tiers. Le concessionnaire devra assurer son personnel et les tiers contre les accidents qui pourraient résulter de ses installations, faites à la suite de la présente concession.

Article 7. — Pendant la durée de la concession, le matériel et les matières servant à l'exploitation de l'éclairage ou de l'énergie électrique, soit dans l'étendue de la commune, soit à l'usine, seront exonérés des droits d'octroi. Le concessionnaire sera tenu de tous les autres impôts ou redevances, sans indemnité ni dommages-intérêts de la part de la commune.

Article 8. — L'énergie électrique proviendra de l'usine du Moulin du Lot ; elle sera distribuée par courants triphasés à la tension de 120 volts. Les fils primaires aboutissant aux transformateurs auront entre phases une différence de potentiel égale à 3000 volts.

Article 9. — La commune concourra par tous les moyens de police en son pouvoir, à la protection des installations électriques, établies par le concessionnaire, d'usage public, contre tous les actes de destruction, qui pourraient être commis par vandalisme ou autres causes.

Article 10. — Le Concessionnaire sera tenu et sera seul chargé de pourvoir à l'installation des canalisations et des lampes, c'est-à-dire à tout le matériel nécessaire à l'éclairage public, à la distribution de la force motrice et de l'entretien. La Commune fixera l'emplacement des lampes, dont le nombre sera de zéro à cinquante. Elle garde la faculté de modifier à son gré et à ses frais, la répartition et le nombre des lampes, primitivement installées. Le coût d'installation des lampes, que la Commune voudra faire déplacer dans les limites prévues est fixé :

1<sup>o</sup> Pour les lampes extérieures à vingt-trois francs soixante-quinze centimes (23 fr. 75).

2<sup>o</sup> Pour les lampes des établissements communaux à l'intérieur, on adoptera le tarif des particuliers diminué de dix pour cent (10 p. 0/0.)

Article 11. — Les lampes employées à l'éclairage des places et voies publiques et des établissements publics, auront un pouvoir éclairant de cinq à trente bougies, au choix de la commune.

Article 12. — Le Concessionnaire, devra tenir son éclairage électrique, dans un état de perfectionnement conforme au progrès de l'industrie électrique.

Le Concessionnaire et la Commune, supporteront par moitié les excédents des dépenses qui résulteraient du remplacement des lampes actuellement en usage, par des lampes que la pratique aurait consacrée comme plus perfectionnées.

Article 13. — Le nombre de bougies à fournir par le Concessionnaire à la Commune, sera de huit cents pour l'éclairage des rues et places publiques et de deux cents pour les édifices communaux.

Pour l'établissement, l'entretien et le service de son éclairage, la Commune paiera à M. Pignères, une somme de sept cent cinquante-neuf francs quatre-vingt-douze centimes (759 fr. 92) par an. Cette somme sera payée à termes échus, trimestriellement ou semestriellement au gré de la Commune. La Commune autorise le Concessionnaire à utiliser les consoles et lanternes existantes.

Article 14. — Le Concessionnaire, devra fournir à l'occasion des fêtes, des étoiles, cordons, bouquets lumineux, suivant marché de gré à gré, qui sera débattu par la Commune au moment où elle en fera la demande, d'après le prix des catalogues.

L'énergie dont aura besoin la Commune en dehors du nombre de bougies fixé à l'article 13, et pour tous les services publics, tels qu'élevation d'eau, etc., sera payée au taux consenti par le Concessionnaire, aux particuliers, avec réduction de dix pour cent (10 p. 0/0).

Article 15. — Le remplacement des lampes défectueuses ou hors service, par suite de rupture de charbon, d'usage ou de vices de construction, sera à la charge du Concessionnaire.

Le remplacement des lampes brisées par malveillance ou toutes autres causes ne dépendant pas de la faute du Concessionnaire, sera supporté moitié par la Commune et moitié par le Concessionnaire.

Article 16. — L'énergie électrique, pour l'éclairage public et privé, sera fournie pendant toute la nuit. Il commencera et cessera aux

heures de lever et de coucher du soleil (Voir au verso des almanachs des Postes).

Article 17. — Le Concessionnaire, devra fournir la lumière électrique, dans la limite du périmètre actuel de la Ville, déterminé par la gare, le passage à niveau des prés, la maison Lamoure, la gendarmerie et la maison Lasgignes. Il sera tenu de fournir l'éclairage dans les nouveaux quartiers ou faubourgs qui pourraient se créer.

(A suivre).

**LUZÉCH.** — *Un âne anthropophage.* — Lundi dernier, vers huit heures du soir, des cris : « au secours » donnaient l'alarme aux paisibles habitants du quartier de la ville. Les personnes accourues au premier signal assistèrent à un spectacle peu banal et certainement émouvant :

Mme Isabelle Lacoste épouse Baudel, armée d'un bident, luttait énergiquement avec un âne qui tenait à pleine gueule la jambe d'un homme et qui ne voulait pas lâcher prise. Cette courageuse femme était intervenue dans les circonstances suivantes :

M. Louis L..., propriétaire d'un baudet peu commode, soignait son âne dans l'écurie. Comment cela se passa-t-il, on l'ignore, mais le baudet, peu reconnaissant, renversait son maître, le piétinait à terre et le mordait affreusement à la jambe gauche qu'il ne voulait pas lâcher. M. L... aurait certainement succombé sous les attaques de son animal furieux, sans la courageuse intervention de Mme Baudel qui était accourue aux cris désespérés poussés par le malheureux et qui l'avait dégagée par une lutte étonnante.

Les frères Marien, voisins du lieu de l'accident étaient accourus des premiers et avaient emporté le blessé. M. Jules Marien, chef de brigade fluviale à Paris, actuellement en congé, aidé de son frère Cyprien, pensa la blessure avec une solution au grésil et fit appeler le docteur Pélissier qui donna les soins nécessaires, M. L. dont la blessure est assez grave, gardera le lit quelques jours.

Nos félicitations à Mme Baudel, cette courageuse femme, et aux personnes qui ont donné les premiers soins.

C'est égal, on connaissait les baudets têtus, mais on ignorait les ânes anthropophages.

### Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Cours municipal de dessin technique.* — Les chefs ou patrons de tous les corps d'état, de toutes les professions (serruriers, charpentiers, menuisiers, maçons, plâtriers), qui ont ou sont susceptibles d'avoir sous leur direction des apprentis ou des jeunes ouvriers, sont instamment priés de se réunir dimanche prochain 11 octobre, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville, salle de la justice de paix de Figeac, à l'effet d'organiser un comité de perfectionnement pour le cours municipal de dessin pratique, dont les leçons pourront prendre ainsi un caractère exclusivement professionnel.

**Arrestation.** — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Piganiol, âgé de 54 ans, originaire de Latronquière, demeurant au bourg, trouvé en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande. Piganiol a été mis à la disposition du parquet.

**En Appel.** — Le cambrioleur Terral, dont nous avons annoncé la condamnation à trois ans et quinze jours de prison prononcée contre lui à l'audience correctionnelle de samedi 3 octobre, vient de faire appel de ce jugement. Il a été transféré mercredi sous bonne escorte à Agen.

**Les congrégations.** — M. Bessières, commissaire de police, s'est transporté mardi dans quatre communes de l'arrondissement pour constater la situation des établissements congréganistes. A Prendignes, l'établissement est fermé, les sœurs se sont sécularisées mais ne font pas la classe. A Montet-et-Boujal, le local est habité par une sœur sécularisée qui ne fait pas la classe. A Saint-Cirgues et à Linac, les établissements sont fermés et les sœurs se sont dispersées.

**LISSAC.** — *Fête patronale.* — Dimanche prochain 11 octobre, la jeunesse de notre commune célébrera sa fête patronale annuelle. Le programme sera des plus attrayants : réveil en fanfare, aubades aux particuliers, bals de jour et de nuit avec brillant orchestre. Rien ne sera négligé pour satisfaire les nombreux étrangers qui, chaque année, nous honorent de leur visite.

**PUYBRUN.** — Le comité Radical Socialiste réuni en assemblée trimestrielle le dimanche 4 octobre, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'envoyer ses félicitations les plus sincères à notre compatriote M. Paul Lacroix percepteur à Duravel, qui vient d'être l'objet d'une distinction honorifique de la part du gouvernement de la République à l'occasion du voyage de M. le Ministre de la marine dans le Lot.

Pour le Comité,

Le Secrétaire,  
LÉON SOULIÉ.

### Arrondissement de Gourdon

**SOULLAC.** — *Vol.* — Le nommé Lespinasse, dit Bastien, a été pris en flagrant délit de vol dans une grange appartenant à M. Leymarie, propriétaire à Saint-Sozy.

Bastien a été conduit à la gendarmerie de Souillac ; il compte déjà plusieurs condamnations et possède une très mauvaise réputation dans sa commune.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

### Bibliographie

#### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 8 octobre 1903.

V<sup>ste</sup> Nacla: Chronique. — Hippiolyte Lucas : La Canne de Balzac. — Pierre Sales : La course aux millions. — Jules Mary : La Faute du Dr Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2427 du 3 octobre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le roi et la reine d'Italie en France. — Portraits du roi Victor-Emmanuel III et de la reine Hélène. — Leur installation quai d'Orsay, au ministère des affaires étrangères devenu Palais-Royal. — Façade sur le jardin. — Le Vestibule et la Rotonde. — Escalier d'honneur. — Salon de la conférence.

Le tsar à Vienne. — Cinquantenaire du cœur des étudiants d'Upsal. — Le monument de Wagner à Berlin.

Les postes de l'Etrême-sud Algérien. — Camp d'El Mouggar. — En marche par les postes avancés. — Départ des spahis de Taghit. — Le convoi à Adjerat N'Guil.

Paris pittoresque : Avant la marche des Minidettes. — L'entraînement sur la place du Carrousel.

Départ du sultan du Maroc pour Taza. Madéoine et Bulgarie. — Des femmes dépouillent les morts à Nevreop. — Manifestation patriotique à Sophia.

Hennebont. Feu de joie allumé avec les Prie-Dieu et les Bannières. — Des bandes venues de Lorient assiègent la Cathédrale.

Théâtre de la gâtée : Composition de la troupe d'opéra.

Buste de Washington offert aux Etats-Unis. — Développement de Chicago. — Mines d'or de l'Amérique du Sud. — Appareil pour amalgamer l'or. — Tamisage du sable aurifère. — Mineurs au travail.

Sport : Le championnat de la presse. — Automobile emportant l'empereur du Sahara. — Grand Prix du Conseil municipal : Le départ. — « La Camargo ». — Tribunes de Longchamps en construction. — Course de côte de Château-Tierry.

Echecs par M. D. Janowski. Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1609<sup>e</sup> livraison (3 octobre 1903).

La jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorses et J. Jacquin. — Les Transatlantiques de l'avenir et le Kaiser Wilhelm II, par L. Viator. — Le Loup noir par H. de Charliou. — Air, adhérencé et porosité, par Daniel Bellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1585, du 10 octobre 1903.

La maladie des châtaigniers en France, par P. Hariot. — Les plumes métalliques, par Arthur Good. — Le point culminant de l'Amérique du Nord, par Charles Rabot. — L'arc électrique, par J. Laffargues. — Le téléphot rapide, par G. Mareschal. — L'adoption chez les mammifères, par Henri Coupin. — Nouvel éclairage des voitures de l'Ouest, par R.-B. Pradelle. — Ethérisation des plantes en culture forcée, par

Albert Maumené. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 5 octobre 1903, par Ch. de Villedeuil. — La flèche humaine ; un saut de 15 mètres à bicyclette, par G. Chalmarès.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

### Avis important

#### ON DEMANDE A ACHETER

Dans le Lot et départements voisins, Propriétés, Maisons (rapport et agrément), Usines, Fabriques, Manufactures, Fonds de commerce en tous genres : Hôtels, Cafés, Epicerie, Restaurants, Nouveautés, Merceries, Camionnages, Liquides (gros et détail), Industries mécaniques et autres. Ecrire ou s'adresser au Directeur de l'Union Commerciale et Immobilière, 5, rue Cambon, Paris ; Maison recommandée (12<sup>e</sup> année) pour la prompte exécution des ordres qui lui sont confiés.

Traite également Prêts, Associations, Commandites, Formations de Sociétés.

Renseignements gratuits. Discretion assurée (enveloppes sans en tête).

#### ON DEMANDE

Pour une bonne place

### UNE DOMESTIQUE

SACHANT FAIRE LA CUISINE

GAGES : 30 Francs

Il est absolument inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de très bons renseignements

S'adresser au bureau du Journal

### COMMERCE DE BOIS FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

#### FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

### Monsieur BOURGET

#### MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises CAHORS)

### CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère

(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer ou envoyer les commandes à

### M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER AVENUE DES MARCHANDISES PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

MAISON

### LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS** contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

### A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

ON DEMANDE des Ouvriers des deux sexes chez M. FARGE FABRICANT DE MALLES A CAHORS ON EST PAYÉ DE SUITE

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

OPÉRATEURS :

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

### A VENDRE

UN ANE taille moyenne

DOCILE AUX ENFANTS

VOITURE ANGLAISE ET HARNAIS

à l'état de neuf

S'adresser à M. CONTIVAL

A ARCAMBAL

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.